

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction :

15

Nombre de conseillers présents :

12

Nombre de votants :

14

PROCES-VERBAL N° 4
DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 9 juin 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Sophie ROBERT, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Thierry GUILLOT, Josette PREUILHO

Absent : Jean-Pierre LAUDINET

Pouvoirs : Thierry GUILLOT à Eric LABASTE, Josette PREUILHO à Roger LARRODÉ

Date de la convocation : le 3 juin 2023

Audrey LESBATS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°2 : mise en enrobés des trottoirs route de Peyrehorade

Approuvé à l'unanimité.

1/ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs – Délibération n° 2023_25

Conformément au Décret n°2023-255 du 25 mai 2023, les conseils municipaux doivent être convoqués le 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre 2023.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article L289, R. 132, R138 à R.142 du code électoral, composé par le Maire, les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Annie BOULAIN, Pierre VENDRIOS, Binh DUCAMP, Pierre POURTEAU

Pour la commune de Saint Lon Les Mines, plus de 1000 habitants, le nombre de délégués titulaires est fixé à 3, le nombre de délégués suppléants à 3 également.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'en application des articles L. 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Une liste de candidats respectant la parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

- Nom de la liste : « LAULOM PATRICE ».

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Est élue :

- la liste « LAULOM PATRICE ».

14 suffrages obtenus.

Par conséquent, sont élus délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

- LAULOM Patrice, délégué
- POUYANNÉ Christelle, délégué
- LABASTE Eric, délégué
- ROBERT Sophie, suppléant
- VENDRIOS Pierre, suppléant
- BOULAIN Annie, suppléant

2/ Décision modificative n°2 : mise en enrobés des trottoirs route de Peyrehorade- Délibération n° 2023_26

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de bitumage ont été amorcés en 2022 sur le trottoir de la route de Peyrehorade, entre le Foyer des Jeunes et Monsieur Durquety. L'objectif est de stabiliser ce trottoir jusqu'à la pharmacie. Le montant total des travaux s'élève à 28 636. 28 € HT soit 34 363. 54 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée de réaliser ces travaux en 2 phases : une section en 2023 pour un montant **14 510. 95 € HT soit 17 413. 14 TTC** et une section en 2024 qui pourra être éligible à une subvention au titre de la répartition des amendes de police.

Pour la réalisation de ces travaux, il convient de prendre une décision modificative afin d'abonder les crédits ouverts sur l'opération voirie en investissement (97), comme suit :

| DEPENSES | |
|--|----------------|
| Article (Chapitre) - Opération | Montant |
| 2313(23) constructions | - 17 500. 00 |
| 2315 (23) - 97 installation, matériel et outillage technique | + 17 500. 00 |
| Total dépenses | 0.00 |

Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

Monsieur le Maire,

Roger LARRODE

La secrétaire de séance

Audrey LESBATS